

Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 18

2024-09-088

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

**OBJET : REMPLACEMENT  
D'UN MEMBRE DE LA  
COMMISSION  
AFFAIRES SCOLAIRES.**

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Publication : 26/09/2024

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération N°2020-07-051 portant création de la commission affaires scolaires
- Vu la démission de Monsieur PIET, de la commune de Crosses,

Le conseil communautaire désigne comme nouveau délégué de la commune de Crosses Monsieur Simon SURGENT.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 24 septembre 2024  
La Présidente,  
Sophie GOGUÉ.

Le Secrétaire,  
M. CARLIER



Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 18

2024-09-089

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024  
Publication : 26/09/2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens avec la Région Centre-Val-de-Loire
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention avec la Région Centre Val de Loire
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 24 septembre 2024  
La Présidente,  
Sophie GOGUÉ.

Le Secrétaire,  
M. CARLIER

Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 18

2024-09-090

**OBJET : APPROBATION DU  
PLAN DE FINANCEMENT SDE  
18 – TRAVAUX ECLAIRAGE  
SUR LA COMMUNE DE  
CROSSES.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024  
Publication : 26/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18,
- Considérant la nécessité de réaliser des travaux sur l'éclairage public chemin de Biou à Crosses

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré

- Décide de procéder à des travaux sur l'éclairage public sur la commune de Crosses pour un montant de 975,80 € H.T.
- Approuve le plan de financement suivant :
  - o Prise en charge par le S.D.E. 18 de 50 % du montant H.T. soit 487,90 €
  - o Participation de La Septaine de 50 % du montant H.T. soit 487,90 €
- Autorise Madame la Présidente ou à défaut un Vice-Président, à signer tout document relatif à ces travaux.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 24 septembre 2024  
**La Présidente,**  
Sophie GOGUÉ.



Diffusion interne [ccs-septaine.fr](http://www.ccs-septaine.fr)

**Le Secrétaire,**  
M. CARLIER

Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 18

2024-09-091

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

**OBJET : EMPRUNT POUR LE  
FINANCEMENT DES  
TRAVAUX LIÉS AUX  
BÂTIMENTS**

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Publication : 26/09/2024

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

- Vu les travaux sur les bâtiments appartenant à La Septaine,
- Vu le coût à la charge de La Septaine
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- De contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 325 000 euros dans les conditions suivantes :
  - o Montant : 325 000 €
  - o Durée : 15 ans
  - o Fixe : 3,57%
  - o Echéance trimestrielle
  - o Frais de dossier : 487,50 €
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à la souscription de cet emprunt.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 24 septembre 2024

La Présidente,  
Sophie GOGUÉ



Le Secrétaire,  
M. CARLIER.

Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 18

2024-09-092

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

**OBJET : APPROBATION DU  
MANDAT DE  
COMMERCIALISATION AVEC  
L'AD2T POUR LE GÎTE  
D'OSMOY**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024  
Publication : 26/09/2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le projet de mandat de commercialisation avec l'Ad2T pour le Gîte d'Osmoy
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le mandat de commercialisation
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 24 septembre 2024  
La Présidente,  
Sophie GOGUÉ.

Le Secrétaire,  
M. CARLIER



Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 18

2024-09-093

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024.

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTICALIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTICALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

**OBJET : MODIFICATION DE  
COLLECTE DE LA TAXE DE  
SÉJOUR SUR LE TERRITOIRE  
DE LA SEPTAINE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2333-26 et suivants du CGCT ;
- Vu l'article L.5211-21 du CGCT ;
- Vu les articles R.2333-43 et suivants du CGCT
- Vu la délibération N°2023-06-051 du 19/06/2024 instaurant la taxe de séjour sur le territoire de la Septaine

Madame la Présidente expose

Les modalités de versement s'établiront sur la base d'un état déclaratif concomitant à un versement effectué directement auprès du comptable public, par les hébergeurs, à l'exception des plateformes en ligne de réservation d'hébergements touristiques qui déposent auprès de l'administration fiscale une déclaration unique et effectuent leur déclaration sur le site mis à disposition par la DGFIP Fajitas.

Concernant l'encaissement des recettes, les titres de recettes seront établis au vu du versement effectué par le collecteur.

La notion de régisseur est supprimée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le mode de collecte de la taxe de séjour
- Décide de ne pas avoir recours à un régisseur pour la collecte de la taxe de séjour

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 24 septembre 2024  
La Présidente,  
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,  
M. CARLIER

Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 18

2024-09-094

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

**OBJET : RÈGLEMENT DU  
RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024  
Publication : 26/09/2024

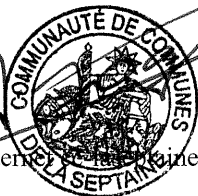
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu les statuts de la communauté de communes de La Septaine
- Vu le projet de règlement du réseau des bibliothèques
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte le nouveau règlement intérieur pour le réseau des bibliothèques de La Septaine.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 24 septembre 2024.  
**La Présidente,**  
Sophie GOGUÉ.

**Le Secrétaire,**  
M. CARLIER



Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 18

2024-09-095 TER

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

**OBJET : EXONÉRATION DE LA T.E.O.M. DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DES LOCAUX COMMERCIAUX POUR L'ANNÉE 2025. (REMPLECE LA DÉLIBÉRATION 2024-09-095 SUITE À UNE ERREUR MATÉRIELLE)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-095-TER-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2024  
Publication : 15/10/2024

Vu l'article 1521 du Code Général des Impôts

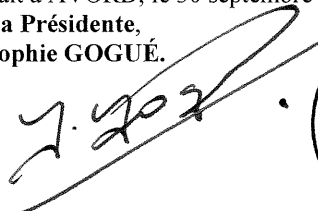
Considérant que les dispositions de l'article 1521-III.1 du Code Général des Impôts permet au conseil communautaire par délibération d'exonérer les locaux à usage industriel et des locaux commerciaux dont disposent les personnes assujetties à la redevance spéciale prévue à l'article L.2333-78 du Code Général des collectivités Territoriales, Considérant que la liste des locaux concernés doit être arrêtée avant le 15 octobre,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide :

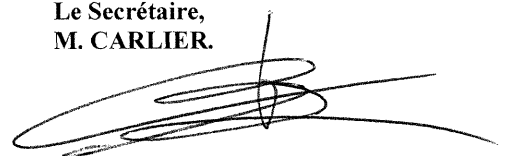
- d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2025 les locaux à usage industriel et des locaux commerciaux dont la liste est en annexe.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 30 septembre 2024  
La Présidente,  
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,  
M. CARLIER.





Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 18

2024-09-096

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

**OBJET : AVIS CONCERNANT  
UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE  
SUR LA COMMUNE D'AVORD.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Publication : 26/09/2024

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de construction d'une centrale solaire sur la commune d'Avord,
- Vu la demande d'avis sur le projet au titre de l'évaluation environnemental adressée par la DDT du Cher,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

- PRONONCE un avis FAVORABLE

Vote :  
Contre : 0  
Abstention : 2  
Pour : 29

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 24 septembre 2024  
La Présidente,  
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,  
M. CARLIER.

Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 18

2024-09-097

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024

Publication : 26/09/2024

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de construction d'une centrale solaire sur la commune de Baugy,
- Vu la demande d'avis sur le projet au titre de l'évaluation environnemental adressée par la DDT du Cher,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

- PRONONCE un avis FAVORABLE
- PRECISE qu'une implantation de végétalisation devra être implantée le long de la route d'Avord (rue des Combes)

Vote :

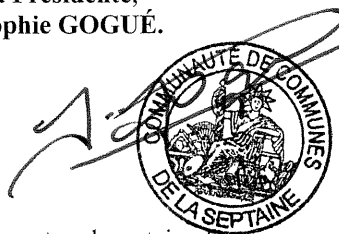
Contre : 0

Abstention : 2

Pour : 29

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 24 septembre 2024

La Présidente,  
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,  
M. CARLIER

Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 18

2024-09-098

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

**OBJET : MODIFICATION  
SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN  
LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL DE LA  
SEPTAINE**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024  
Publication : 26/09/2024

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-48, concernant la modification du PLU ;

Vu la délibération en date du 22 juin 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal ;

Vu la délibération en date du 4 décembre 2023 approuvant la modification simplifiée n°1 du PLUi ;

Vu l'arrêté en date du 6 juin 2024 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLUi ;

Vu les délibérations n°2023-06-02 et n°2024-04-39 de la commune d'Avord ;

Considérant que la commune d'Avord a renoncé à 2 emplacements réservés ;

Considérant que pour lever les emplacements réservés une modification simplifiée du PLUi a été prescrite ;

Considérant que les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée doivent être définies par délibération du conseil communautaire ;

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE de prévoir des modalités de concertation consistant à mettre à disposition du public les éléments d'étude accompagnés d'un registre pour recueillir les observations au siège de la communauté de communes de La Septaine et sur le site internet, du lundi 14 octobre 2024 au vendredi 15 novembre 2024,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de La CDC pendant 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

AUTORISE Madame la Présidente de la communauté de communes à signer tous les documents en rapport avec cette délibération,

PRECISE que cette modification simplifiée du PLUi sera soumise au conseil communautaire pour approbation,



Cette délibération modifie les dates de concertation du public indiquée dans la délibération 2024-06-059 du 3 juin 2024.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 24 septembre 2024  
**La Présidente,**  
**Sophie GOGUÉ.**

**Le Secrétaire,**  
**M. CARLIER.**

Diffusion internet cc-lasept



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA SEPTAINE



Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 18

2024-09-099

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

**OBJET : AIDE OPAH**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024  
Publication : 26/09/2024

- Vu la délibération 2023-10-083 approuvant la convention entre l'ANAH, La Septaine et les communes d'Avord et de Baugy
- Vu la délibération 2024-04-043 approuvant le règlement de l'OPAH
- Vu l'avis de la commission Développement économique
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

La communauté de communes de La Septaine s'est engagée une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire.

Le dispositif vise à accompagner les propriétaires de logements privés, à revenus modestes ou très modestes, dans le cadre de leurs projets de rénovation, et d'accorder les aides financières complémentaires aux aides existantes de l'ANAH.

Un premier dossier instruit par Loire Future aboutit au versement d'une aide.

Dossier	Commune	Catégorie	Saut de classe	Montant travaux HT	Montant travaux TTC	Plafond ANAH	Aide CdC 7% plafond ANAH
1	Savigny-en-Septaine	Modeste	3	60 420 €	64 311 €	55 000€	3 850 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver le versement d'une aide de 3 850€
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 24 septembre 2024  
**La Présidente,**  
**Sophie GOGUÉ.**

**Le Secrétaire,**  
**M. CARLIER.**



Diffusion internet cc-laseptaine

Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 18

2024-09-100

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTICALIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTICALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

**OBJET : APPROBATION DU  
RÈGLEMENT DU  
TEMPS DE TRAVAIL.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024  
Publication : 26/09/2024

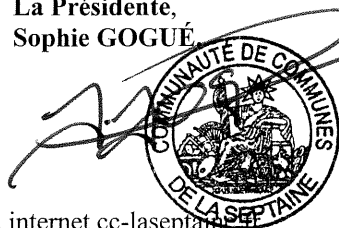
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 12 septembre 2024,
- Vu le projet de règlement du temps de travail
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement du temps de travail

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 24 septembre 2024  
**La Présidente,**  
Sophie GOGUÉ



**Le Secrétaire,**  
M. CARLIER

Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 26  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 18

2024-09-101BIS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTICALIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTICALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

**OBJET : CRÉATION DE  
POSTES DE  
CONTRACTUELS  
PERMANENTS AU GRADE  
D'ADJOINT TECHNIQUE  
(REMPLACE LA  
DÉLIBÉRATION 2024-09-101  
SUITE À UNE ERREUR  
MATÉRIELLE)**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le tableau des effectifs
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240924-2024-09-101BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2024  
Publication : 22/10/2024

Le conseil communautaire décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 les postes au grade d'adjoint technique territorial, suivants :

- N°287 : 1 poste de contractuel permanent 332-8 3° à 29,33/35<sup>ème</sup>
- N°288 et N°289 : 2 postes de contractuels permanents 332-8 5° à 17,5/35<sup>ème</sup>

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 24 septembre 2024  
**La Présidente,**  
Sophie GOGUÉ.



**Le Secrétaire,**  
M. CARLIER.



Nombre de membres en  
exercice : 35  
Nombre de membres  
présents : 25  
Pouvoirs : 5  
Nombre de suffrages  
exprimés : 30  
Quorum : 18

2024-09-102

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Crosses, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 septembre 2024

Date d'affichage : 17 septembre 2024

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, De KERPOISSON, CHIRON, DESIAUME, ERNE, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, MOREAU (suppléante), Messieurs BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GLEIZES, GROSJEAN, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, PERRONNET, RIGOLLET, TIBAYRENC, VERTALIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. ANDRAULT, M. BONVOT, Mme DUCATEAU, M. JAUBERT, M. PISKOREK, Mme SARRON, Mme SURGENT, M. VAN DE WEGHE.

**POUVOIRS** : M. ALLEGAERT à M. RIGOLLET, M. ANDRAULT à M. VERTALIER, Mme DUCATEAU à M. TIBAYRENC, M. JAUBERT à Mme GOUDIN, Mme SARRON à M. BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur CARLIER.

*Monsieur LORADOUX sort de la salle et ne prend pas part au vote.*

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Madame la Présidente expose au conseil communautaire que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire 2024/2025 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Diplôme préparé	Durée	Rémunération
POLE SENIORS 50%	BAC PRO SERVICES AUX PERSONNES	Du 30/09/2024 au 31/08/2025	51% du Smic
POLE ACCUEIL DE LOISIRS 50%	ET AUX TERRITOIRES	Du 01/09/2025 au 31/08/2026	67% du Smic

**OBJET : AUTORISANT LE  
RECOURS AU CONTRAT  
D'APPRENTISSAGE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20240923-2024-09-102-DE

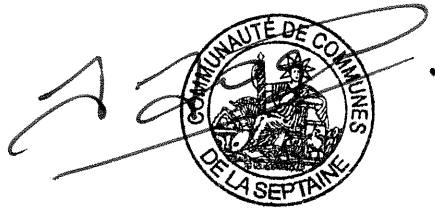
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024  
Publication : 26/09/2024

- D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 24 septembre 2024  
**La Présidente,**  
**Sophie GOGUÉ.**



**Le Secrétaire,**  
**M. CARLIER**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes.

Diffusion internet cc-laseptaine.fr